

Département de l'INDRE

Commune de LYE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

L'an deux mille vingt le 15 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LYE, dûment convoqué le 9 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Francis JOURDAIN, Maire.

Présents : MM. JOURDAIN Francis, ROY Jean-François, THERET Yves, LACOTE Dominique, FOUASSIER Francis, ROY Antoine, Mmes DESRIAUX Elisabeth, SAUGER Caroline, GAUDÉ Lydia, LEOMENT Violaine, SICAULT Annick, WIART Maryse, RAVENELLE Nathalie, BECCA VIN Sandrine.

Nombre de membres	14
Présents	14
Votants	14

Monsieur ROY Antoine a été nommé secrétaire de séance.

### Courrier du collectif d'habitants de Lye

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du collectif de Lye, représenté par Mme Ségolène DARLEY, qui demande : « la constitution de commissions ouvertes aux habitants de la commune en mixant dans les équipes des élus et des non-élus ». Après avoir lu dans le cahier pratique et juridique du journal des Maires de mars 2020 que les commissions communales étaient exclusivement composées de conseillers municipaux, la question a été posée à la Préfecture. Monsieur Jean-Christophe PICQUET a répondu : « Je vous confirme que les commissions municipales sont constituées d'élus. Il peut exister des commissions extra-municipales qui associent des élus et des habitants. Dans ce cadre, les communes qui organisent ce type de concertation proposent une « charte » qui organise le fonctionnement des commissions extra-municipales. Ces commissions ont un rôle consultatif et ne lient pas le conseil municipal qui ne perd pas ses compétences et ses prérogatives. Il ne peut y avoir de « délibération » d'une commission extra-municipale qui se substitue à une délibération du conseil municipal. »

Violaine LEOMENT : Qui est ce collectif ?

Jean-François ROY : Les commissions communales ne se réunissent déjà pas toutes et pas très souvent, si c'est pour créer des commissions supplémentaires qui ne se fonctionneront pas, je n'en vois pas l'intérêt.

Francis JOURDAIN : Nous avons déjà vu des personnes demander à faire partie d'une commission et qui ne venaient pas.

Violaine LEOMENT : Qui est dans ce collectif ? Il faut définir une charte bien précise.

La parole est donnée à Ségolène DARLEY

Ségolène DARLEY : Il s'agit d'un groupe qui réfléchit sur des sujets bien précis.

Malgré la demande de Jean-François ROY et Violaine LEOMENT aucun nom n'est cité.

Francis JOURDAIN : Ce groupe peut se réunir et proposer de nous rencontrer pour nous exposer ses suggestions.

Caroline SAUGER : Créer des commissions extra-municipales mais de quel type ?

Violaine LEOMENT : Sur quels axes de réflexion ?

Antoine ROY : Quels axes de commissions ?

Ségolène DARLEY : Dans des communes très proches, c'est une réalité bien présente. Vous avez, vous aussi lors des précédents mandats, intégrés des « non-élus » dans vos commissions.

Francis JOURDAIN : Oui mais il semblerait que les choses aient changé au vu de la réponse de la Préfecture. Je vous propose que le conseil municipal forme ses commissions et que le collectif fasse des propositions. Est-ce que tout le monde est d'accord ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

### Commissions Communales

**Finances** : Francis JOURDAIN, Elisabeth DESRIAUX, Jean-François ROY, Dominique LACOTE, Caroline SAUGER, Francis FOUASSIER.

*Cette commission se réunit 1 à 2 fois par an au moment du budget.*

**Personnel communal** : Jean-François ROY, Elisabeth DESRIAUX, Yves THERET, Dominique LACOTE.

*Cette commission risque de se réunir plusieurs fois dans l'année de part le recrutement d'un agent.*

**Cantine, écoles, bibliothèque, foyer rural, culture, information** : Elisabeth DESRIAUX, Lydia GAUDÉ, Maryse WIART, Violaine LEOMENT.

**Sports, fleurissement, loisirs** : Elisabeth DESRIAUX, Maryse WIART, Lydia GAUDÉ, Sandrine BECCAVIN.

**Voirie, PLU, urbanisme, environnement, matériel** : Jean-François ROY, Dominique LACOTE, Francis FOUASSIER, Antoine ROY.

**Bâtiments, patrimoine** : Dominique LACOTE, Elisabeth DESRIAUX, Lydia GAUDÉ, Maryse WIART, Caroline SAUGER, Annick SICAULT, Antoine ROY.

**Assainissement, cimetière** : Yves THERET, Jean-François ROY, Francis FOUASSIER.

**Gérontologie, aide à domicile, précarité** : Annick SICAULT, Nathalie RAVENELLE, Sandrine BECCVIN.

### Délibération n° 41/2020 du 15 juin 2020

#### Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal nomme les membres de la commission d'appel d'offres.

**Président** : M. JOURDAIN Francis, Maire

**Membres titulaires :**

Mme DESRIAUX Elisabeth

M. ROY Jean-François

M. LACOTE Dominique

**Membres suppléants :**

M. ROY Antoine

Mme SAUGER Caroline

Mme GAUDÉ Lydia

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis à la Préfecture le 17 juin 2020*

*Publié, affiché ou notifié le 17 juin 2020*

**Délibération n° 42/2020 du 15 juin 2020**

**Plan de gestion et de distribution de stocks de comprimés d'iode**

Le Ministère de la santé et le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés, ont décidé de doter les départements situés à proximité d'une centrale nucléaire, d'un stock de comprimés d'iode à distribuer à toute la population en cas d'incident survenant dans l'une de ces centrales.

Le département de l'Indre ne comporte pas de centrale nucléaire sur son territoire mais est pourtant concerné par le risque nucléaire. En effet, dans les départements limitrophes, la Vienne à l'Ouest, le Loir & Cher au Nord et le Cher à l'Est, des centrales nucléaires produisent de l'électricité.

Pour assurer la couverture du département, dix établissements de soins ont été désignés pour assurer le stockage de proximité des comprimés d'iode : pour le canton de Valençay, il s'agit de l'hôpital local de Valençay.

Afin de permettre une distribution rapide à toute la population, chaque carton a été préconditionné par canton puis par commune.

En cas d'incident, des comprimés d'iode sont à distribuer dans un délai de trois à douze heures suivant le passage d'un nuage radioactif.

A ce titre, Monsieur le Préfet demande à ce que deux personnes soient désignées, elles seront chargées de mettre en œuvre la distribution des comprimés.

Le Conseil Municipal désigne :

- M. THERET Yves

- Mme SAUGER Caroline

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis à la Préfecture le 17 juin 2020*

*Publié, affiché ou notifié le 17 juin 2020*

**Délibération n° 43/2020 du 15 juin 2020**

**Désignation d'un correspondant défense : mise en place d'un conseiller municipal chargé des questions de défense dans la commune**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à la loi 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal, il y a lieu de nommer un correspondant défense pour la commune. Ce correspondant pourra notamment avec le concours du délégué militaire départemental conduire des actions d'information au profit des

administrés. Il aura la vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

M. Dominique LACOTE se propose à cette fonction.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**DESIGNE** M. Dominique LACOTE correspondant défense pour la commune.

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis à la Préfecture le 17 juin 2020*

*Publié, affiché ou notifié le 17 juin 2020*

<b>Délibération n° 44/2020 du 15 juin 2020</b> <b>Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)</b>
--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée de 7 membres :

- du Maire ou d'un adjoint délégué
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants

Le conseil municipal doit dresser une liste composée des noms de 12 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et de 12 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Conformément au 3<sup>ème</sup> alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer les personnes suivantes pour être délégués de la commission intercommunale des impôts directs :

**Délégués titulaires**

Monsieur Patrick GIBAUT (Meusnes)  
Monsieur Bruno CARRE  
Monsieur Michel MOREAU  
Monsieur Jean-Luc FLEURY  
Monsieur Jean-Claude CHIPAULT  
Monsieur Jérôme CHARLUET  
Monsieur Didier BECCAVIN  
Monsieur Philippe CORBEAU  
Monsieur Régis MANDARD  
Monsieur Alain BRAULT  
Monsieur Philippe HERBIN  
Madame Etienne LABRUNE

**Délégués suppléants**

Monsieur LECLAIR Serge (Fontguenand)  
Monsieur DOUCET Charles (Villentrois)  
Monsieur Michel CHAUVIN  
Monsieur Michel BECCAVIN  
Monsieur Lionel LACOTE  
Monsieur André ASSAILLY  
Monsieur Patrick BOUGES  
Monsieur Philippe CHEVALET  
Monsieur Luc SAUVESTRE  
Madame Marie-Hélène LEBRETON  
Monsieur Jean-Michel SICAULT  
Monsieur Pascal SAUGER

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis à la Préfecture le 17 juin 2020*

*Publié, affiché ou notifié le 17 juin 2020*

**Délibération n° 45/2020 du 15 juin 2020  
Attribuant les subventions communales 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes qui seront inscrites au budget 2020 à l'article 6574 :

Union Sportive Gâtines	500,00 €
Cantine Scolaire	12 500,00 €
CIVAM	100,00 €
FNATH – Section de VALENCAY	50,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Familles Rurales LYE	250,00 €
Société de Pêche Le Bouillat	150,00 €
UNCAFN	100,00 €
Lye-Ensemble	100,00 €

Secours Catholique	100,00 €
Téléthon	200,00 €
Association Promotion Vins et Fromages Valençay	100,00 €
Espoir Soleil	50,00 €
Fondation du Patrimoine	75,00 €
Institut Gustave Roussy (Recherche contre le Cancer)	500,00 €

*Certifié exécutoire par le Maire  
Transmis à la Préfecture le 17 juin 2020  
Publié, affiché ou notifié le 17 juin 2020*

**Délibération n° 46/2020 du 15 juin 2020  
Secours exceptionnel**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des sinistres qui ont ravagé la ferme du Gaec Péré au lieu-dit « La Colinière » commune de La Vernelle. Un premier incendie, dans la nuit du mardi 9 juin au mercredi 10 juin a détruit plusieurs engins agricoles, du fourrage et a coûté la vie à une centaine de chèvres. Un deuxième incendie, le samedi 13 juin, a détruit deux silos agricoles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de venir en aide à cette famille sous la forme d'un secours exceptionnel à hauteur de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire, à verser un secours exceptionnel de 500 € au Gaec Péré.

*Certifié exécutoire par le Maire  
Transmis à la Préfecture le 17 juin 2020  
Publié, affiché ou notifié le 17 juin 2020*

**Délibération n° 47/2020 du 15 juin 2020  
DM n° 1 Commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative ci-dessous :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Indemnités	6531		234,64			
Subventions de fonctionnement aux	6574		500,00			
Secours et dots				6713		500,00
Autres charges exceptionnelles sur				6718		234,64
<b>Fonctionnement dépenses</b>			<b>734,64</b>			<b>734,64</b>
	<b>Solde</b>		<b>0,00</b>			



**Délibération n° 50/2020 du 15 juin 2020**  
**DM n° 1 Lotissement Les Sérondes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative ci-dessous :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Achats d'études, prestations de				6045		500,00
Achats de matériel, équipements et				605		1 423,00
<b>Fonctionnement dépenses</b>						<b>1 923,00</b>
<b>Solde</b>			<b>1 923,00</b>			
Variation des stocks de terrains 042				71355		1 923,00
<b>Fonctionnement recettes</b>						<b>1 923,00</b>
<b>Solde</b>			<b>1 923,00</b>			
Communes membres du GFP				168741	H.O.	-1 923,00
Terrains aménagés 040				3555	H.O.	1 923,00
<b>Investissement dépenses</b>						<b>0,00</b>
<b>Solde</b>			<b>0,00</b>			

*Certifié exécutoire par le Maire*  
*Transmis à la Préfecture le 18 juin 2020*  
*Publié, affiché ou notifié le 18 juin 2020*

**Délibération n° 51/2020 du 15 juin 2020**

**Remboursement acomptes réservation de la salle des fêtes en cas de force majeure**

En vertu de l'article 1218 alinéa 1 du Code Civil « *il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur* », Monsieur le Maire propose de restituer les acomptes de réservation de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide le remboursement des acomptes pour la réservation de la salle des fêtes uniquement dans les cas de force majeure définis selon l'article 1218 alinéa 1 du Code Civil.

*Certifié exécutoire par le Maire*  
*Transmis à la Préfecture le 17 juin 2020*  
*Publié, affiché ou notifié le 17 juin 2020*



## **Demandes de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées**

Monsieur le Maire fait part de la construction de 2 bâtiments agricoles au lieu-dit Les Moreaux. Les propriétaires (M. VAILLANT Sébastien et l'EARL JOURDAIN) ont demandé leur raccordement au réseau communal des eaux usées.

Dans un premier temps, deux entreprises ont été sollicitées pour un devis, seule RTC a répondu pour un coût HT de 4 020,50 €.

Afin d'avoir une deuxième estimation, un devis a été demandé à l'entreprise GIRARD qui doit venir sur place demain.

## **Délibération n° 52/2020 du 15 juin 2020**

### **Fixant la redevance pour occupation du domaine public par ENEDIS**

Vu le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Le montant est revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index Ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou de tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Pour l'année 2020, le montant est revalorisé de 1,0143.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, dit que la somme de 212 € (pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants) sera demandée à ENEDIS.

Un titre sera émis auprès d'ENEDIS et la somme sera encaissée à l'article 70323 du budget communal.

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis à la Préfecture le 17 juin 2020*

*Publié, affiché ou notifié le 17 juin 2020*

## **Délibération n° 53/2020 du 15 juin 2020**

### **Avenant n° 2 à la convention du service instructeur des documents d'urbanisme du Pays de Valençay en Berry**

Afin de répondre aux besoins des communes en matière d'instruction du droit des sols, le Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry dispose d'un service d'instruction des documents d'urbanisme. Ce service est réalisé au titre d'une prestation de service conforme aux statuts du syndicat mixte du Pays de Valençay en Berry.

Par délibération n° 67/2014 du 19 décembre 2014, renouvelée par délibération n° 02/2018 du 15 janvier 2018, la commune a adhéré au service au travers d'une convention.

La convention fait désormais l'objet d'un avenant n° 2 portant sur le remboursement des investissements au Pays pour le compte de la commune dans le cas où il serait décidé de se retirer du service d'instruction du droit des sols.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'avenant n° 2 à la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention et tous les documents afférents.

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis à la Préfecture le 17 juin 2020*

*Publié, affiché ou notifié le 17 juin 2020*

Instructrice du droit des sols : Pascale BERGERAT

## Informations au Conseil Municipal

### ***Distribution des masques et du bulletin***

La commune a enfin reçu toute sa dotation de masques. Pour rappel : 1 masque offert par le conseil départemental, 1 autre par la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay, 1 dernier par la commune.

Monsieur le Maire propose de distribuer les masques en même temps que le bulletin municipal.

Nathalie Ravenelle : En juillet, il risque d'y avoir des personnes en vacances. Il faudrait peut-être dissocier les 2 distributions

Préparation des enveloppes pour la distribution des masques lundi 22 juin 2020 à 13 h 30 en Mairie : Caroline SAUGER, Sandrine BECCA VIN, Annick SICAULT, Lydia GAUDÉ, Dominique LACOTE, Yves THERET.

Le bulletin ne sera pas distribué avant le 10 juillet.

### ***14 juillet***

Statu quo en attendant les directives de la Préfecture.

### ***Remplacement du personnel (accueil scolaire écoles)***

Judi 18 juin de 12 h 15 à 14 h 00 : Sophie

Lundi 29 juin de 11 h 00 à 13 h 30 : Béatrice

### ***Travaux en cours***

Eglise : Lundi 8 juin, le cabinet Niguès est venu présenter l'état des lieux sur la situation de l'église.

Coût total des travaux : 1 400 000 € TTC

Subventions entre 40 et 50 %

### ***Matériel***

Un devis a été demandé à la société Aidicom pour la fourniture d'un ordinateur portable, un vidéo projecteur, un écran mobile à la mairie et un écran fixe à la salle des fêtes.

### ***Trottoirs Route de Selles***

Jean-François ROY : il faut rester vigilant et surveiller de près l'entreprise. Il reste environ 15 jours de travaux.

### ***Epicerie***

La toiture est finie. Le rendu est sympa.

**Décès Francis COUTURIER**

Antoine ROY : Comme précisé tout à l'heure, il n'y a pas eu de plaques, ni de fleurs pour les obsèques de Francis. La plantation d'un arbre (avec une plaque à son nom et le nombre d'années pendant lesquelles il a été élu) est-elle envisageable ?

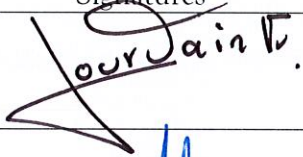




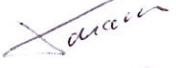


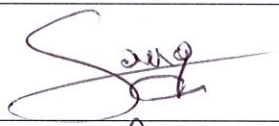
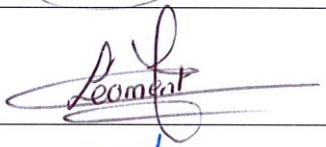

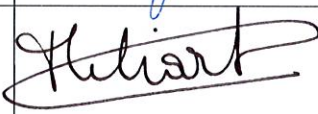
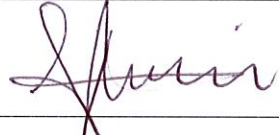
Francis JOURDAIN : C'est une bonne idée.

Jean-François ROY : De nombreuses personnes auraient souhaité être présentes aux obsèques, mais avec le COVID, cela n'a pas été possible. Nous avons pensé faire une cérémonie avec l'accord de Dominique. Est-ce toujours d'actualité ?

Francis JOURDAIN : Oui. J'en ai parlé tout à l'heure avec Dominique. Pour l'instant, c'est encore un peu prématuré.

**La séance est levée à 20 h 15**

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020  
Délibérations n° 41/2020 à n° 53/2020

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
JOURDAIN Francis		
DESRIAUX Elisabeth		
ROY Jean-François		
THERET Yves		
LACOTE Dominique		
FOUASSIER Francis		
RAVENELLE Nathalie		
GAUDÉ Lydia		
SAUGER Caroline		
LEOMENT Violaine		
SICAULT Annick		
WIART Maryse		
BECCA VIN Sandrine		
ROY Antoine	